



PROVINCE SUD Direction de l'Environnement	ARRIVEE LE		- 6 JAN. 2015					
	N°							
Dir	CM Juni	CM EDT	SNCF	SAF	SPPI	SEE	SAPA	
AFFECTE						X		
COPIE								
OBSERVATIONS								

29/12/2014

Nouméa, le

PROVINCE SUD
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des Pollutions et des Risques

Référence : YP/HM/ N° 001 /2014/DLC
Objet : V/Courrier réf.
STEP Garniérerie - Bilan 24 heures

BP L1
98849 NOUMEA CEDEX

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations																																																																																														
Monsieur le Directeur,																																																																																																
Comme suite à votre correspondance citée en objet,																																																																																																
Je vous prie de trouver ci-joint le Rapport Bilan 24 H établi par la Société EPUREAU en charge des prestations d'entretien et d'exploitation de l'installation d'épuration des eaux usées de la Station d'Epuration de notre Résidence « Garniérite – Bâtiments A, B, C, D, E » située à NOUMEA (91 rue de Papeete).	1																																																																																															
Nos Responsables de secteur respectifs, Mr Yves PARENT – Directeur d'Agence et Mle Henrietta MARTIN Adjoint au directeur d'agence (Tél. 27 29 14) sont à votre disposition pour toute information complémentaire.		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="5" style="text-align: center;">PROVINCE SUD - Secrétariat Général</td> <td colspan="2" style="text-align: center;">N° 93 ARRIVÉE LE 5 JAN. 2015</td> </tr> <tr> <td>P</td><td>VP1</td><td>VP2</td><td>VP3</td><td>CAB</td><td>SG</td><td>A</td><td>C</td><td>S</td><td>T</td><td>AG</td><td>Observation(s)</td> </tr> <tr> <td>Affecté</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>DRH</td><td>DJA</td><td>DSI</td><td>DFI</td><td></td><td>Autre</td><td></td> </tr> <tr> <td>Copie</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>SGA AT</td><td>A</td><td>C</td><td>SGA DD</td><td>A</td><td>C</td><td>SGA EJVS</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>DE</td><td>DL</td><td>DFA</td><td>Autre</td><td>DENV</td><td>DDI</td><td>DEFE</td><td>Autre</td> </tr> <tr> <td>Affecté</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Copie</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>	PROVINCE SUD - Secrétariat Général					N° 93 ARRIVÉE LE 5 JAN. 2015		P	VP1	VP2	VP3	CAB	SG	A	C	S	T	AG	Observation(s)	Affecté					DRH	DJA	DSI	DFI		Autre		Copie																	SGA AT	A	C	SGA DD	A	C	SGA EJVS						DE	DL	DFA	Autre	DENV	DDI	DEFE	Autre	Affecté													Copie												
PROVINCE SUD - Secrétariat Général					N° 93 ARRIVÉE LE 5 JAN. 2015																																																																																											
P	VP1	VP2	VP3	CAB	SG	A	C	S	T	AG	Observation(s)																																																																																					
Affecté					DRH	DJA	DSI	DFI		Autre																																																																																						
Copie																																																																																																
					SGA AT	A	C	SGA DD	A	C	SGA EJVS																																																																																					
					DE	DL	DFA	Autre	DENV	DDI	DEFE	Autre																																																																																				
Affecté																																																																																																
Copie																																																																																																
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.		Le Directeur d'Agence																																																																																														

Le Directeur d'Agence

Société immobilière de Nouvelle-Calédonie

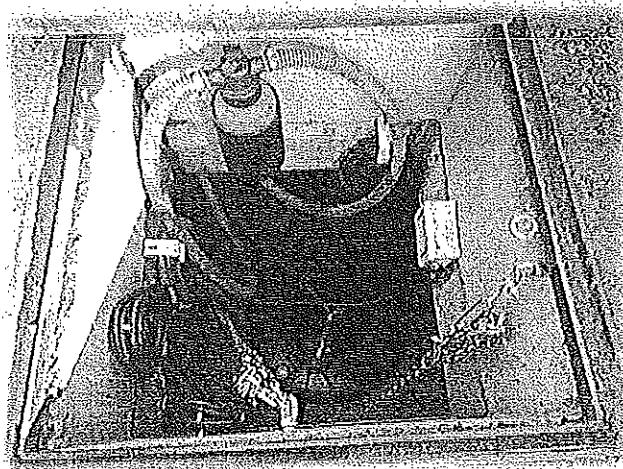
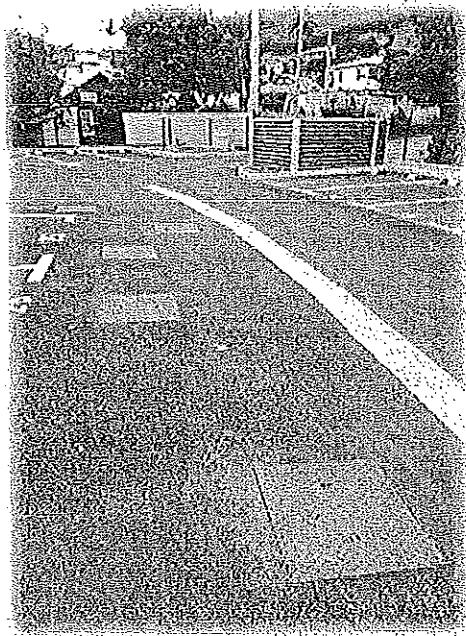


BILAN 24h

LA GARNIERITE

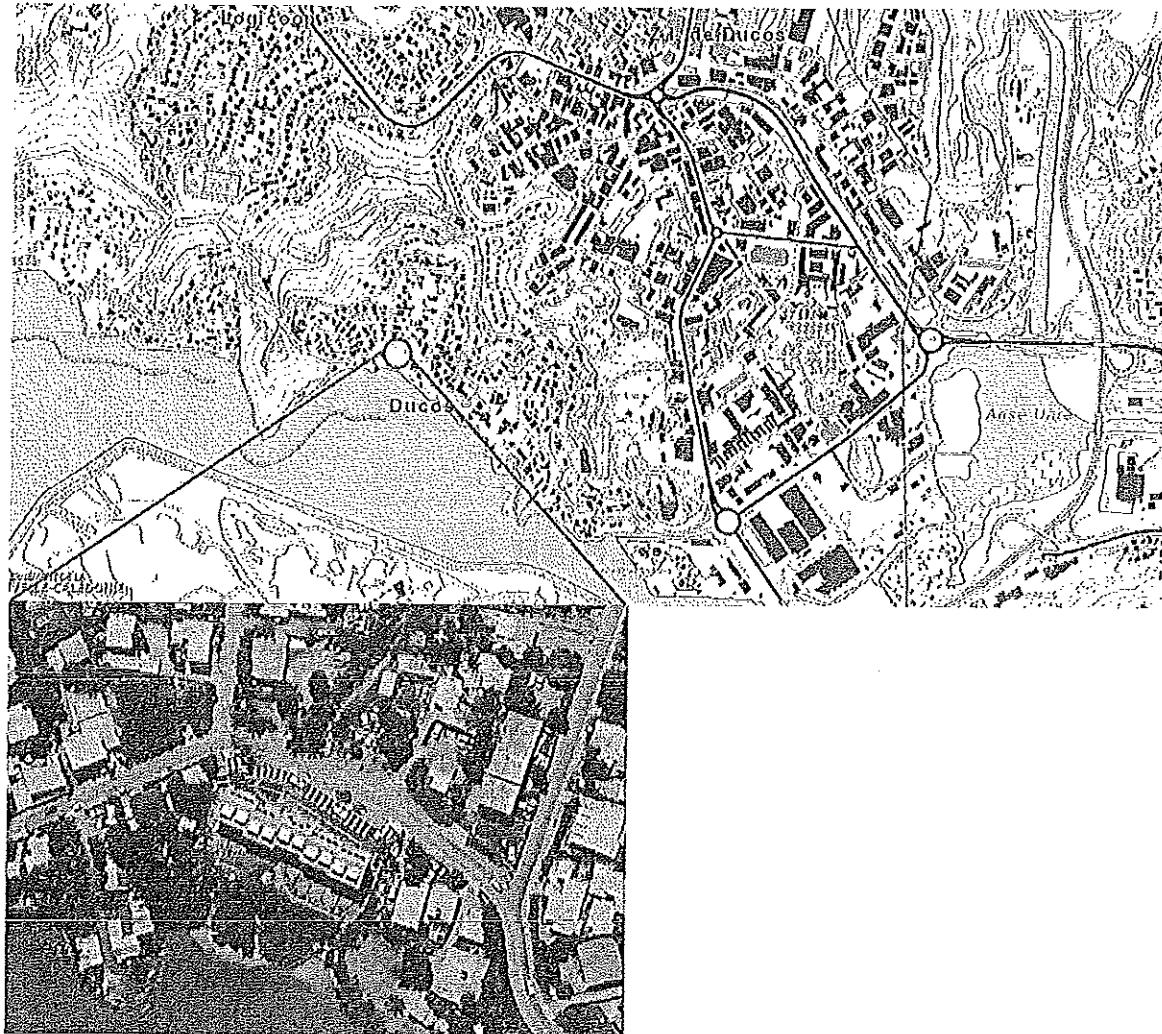
Station d'épuration de type SBR

Mesures réalisées du 26 au 27 novembre 2014



I. PRÉSENTATION DE LA STATION

a) LOCATION



b) CARACTÉRISTIQUES THÉORIQUES

Les eaux usées transitant dans la station sont uniquement des eaux vannes et des eaux ménagères, le réseau de la Garniérite étant un réseau séparatif.

DONNÉES NOMINALES	
Nombre d'EH	100 Eh
Volume journalier théorique (150L/EH/j)	15 m ³ /j
DBO5 journalière (60 g/EH/j)	6 kg/j
DCO journalière (120g/Eh/j)	12 kg/j
MES journalier (90 g/Eh/j)	9 kg/j

L'installation est soumise à la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009

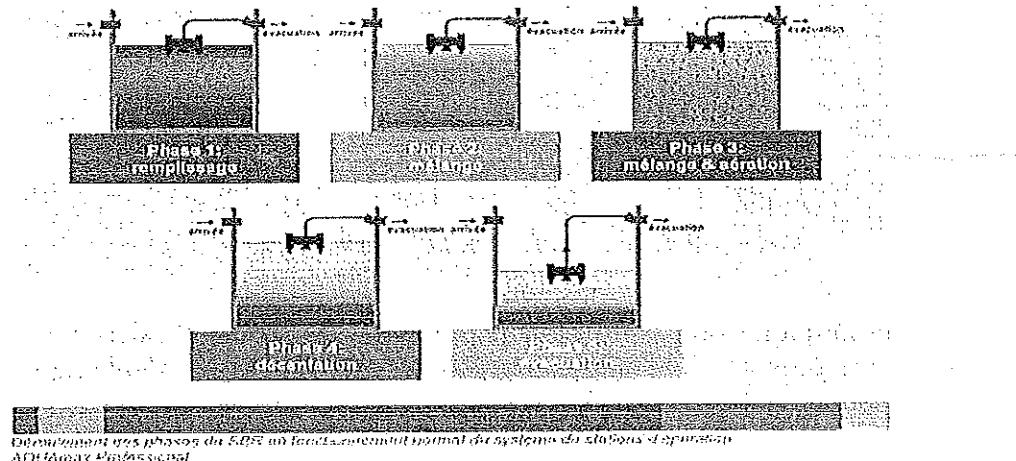
c) *FILIERE DE TRAITEMENT ET EQUIPEMENTS*

La station d'épuration est un système d'assainissement collectif de type SBR

La station est équipée de :

- 1 décanteur
- 1 bassin tampon équipé d'une pompe de relevage
- 1 bassin de traitement équipé de 2 pompes (1 pompe eau épurée et 1 pompe de recirculation des boues) et d'un aérateur de surface
- 1 regard de sortie
- 1 armoire électrique

Le processus Epuratoire :



II. RESULTATS DES ANALYSES

Le prélèvement a été effectué le 27 novembre 2014, en prélevant directement la bouteille d'échantillonnage qui est inclus sur le réseau d'eau traitée.

En effet, la pose d'un préleveur sur les lignes SBR est impossible et il avait été convenu avec la DENV de procéder à 1 prélèvement par an.



Les résultats de cette campagne sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les rapports d'analyses sont joints en annexe 1.

Analyses	Sortie	Unité	Normes de rejet*	Conformité Step**
DBO5	5	mg/L	25	C
DCO	45	mg/L	120	C
MES	25,33	mg/L	35	C
pH	5,25	Unité pH	Entre 6 et 8,5	NC

*Selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009, cf. annexe 2

**C = conforme

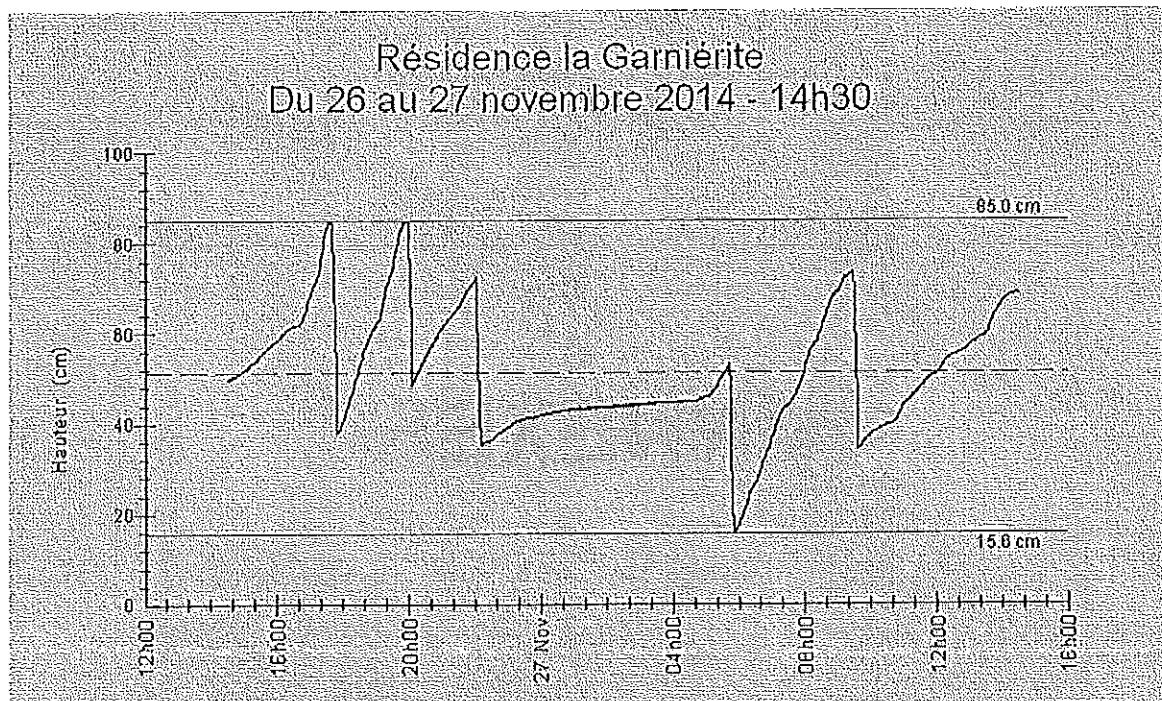
NC = non conforme

NA = non applicable

Nous remarquons que cette station présente des concentrations pour chacun des paramètres mesurés de l'effluent rejeté conformes à la délibération provinciale. Seul le pH est non conforme.

III. MESURE DE DEBIT

Une sonde piézométrique a été posée dans le bassin tampon du 26 au 27 novembre 2014.



Le débit moyen sur 24h est de 0,305 m³/h soit un volume journalier de 7,32 m³, ce qui correspond à 49 (*diviser par 150l/h*) Eh. La station est donc en sous-charge hydraulique et n'a atteint que 49% de sa pleine charge.

Il y a eu 5 pompages en 24h.

La très faible variation de niveau dans le bassin tampon pendant la nuit indique qu'il n'y a pas d'arrivée d'eau parasite.

IV. CONCLUSIONS

L'ensemble des paramètres mesurés en sortie sont conformes à la déclaration en dehors du pH non-conforme.

Un contrôle du pH anormalement haut sera effectué en début janvier

ANNEXES

ANNEXE 1 : Rapport d'analyses



Rapport d'analyse 2014/12/R0048

BC n°
Aff n° Bilan 24h
Devis n°

EPUREAU
Epureau
20, bis rue Descartes
382098846 Nouméa Cedex
Tél : 28 17 27
epureau@epureau.nc

Echantillon : 2014/11/E0203
Lieu du prélèvement: Garnerie
Date de début d'analyse : 27/11/2014
Nature de l'échantillon : Eau usée
Référence Client : Sortie STEP
Température à réception : ambiante

Date de prélèvement : 26-27/11/2014 15h40
Date de réception : 27/11/2014 16h
Date de fin d'analyse : 05/12/2014
Prélevé(e) :
Flaconnage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Délibération modifiée n° 205-97/BAPS du 20 juin 1997	Limite de quantification
Paramètre Indésirable					
Demande biologique en oxygène DBO5	NF EN 1899-1	6	mg O2/L	35	3
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	25.33	mg/L		2
Demande chimique en oxygène DCO	ISO 16705:2002	45	mg/L		3
Paramètre physico-chimique					
pH	NF T90-008	6.25	Unités pH	entre 6.5 et 8.5	0.1
Paramètre physico-chimique					
Température de mesure du pH	NF T90-008	22.6	°C		0.1

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
- (2) Pour obtenir un taux de confiance n° 95 pour la demande de test complète à l'exception des deux derniers.
- (3) Pour obtenir un taux de confiance n° 95 pour la demande de test complète à l'exception des deux derniers.
- (4) Toutes les demandes relatives à ces paramètres sont destinées au laboratoire qui effectue la demande (prestataire).
- (5) Les limites de quantification indiquées expriment les capacités optimales des méthodes et il n'est pas nécessaire qu'une valeur inférieure à ces seuils soit susceptible d'être observée lors de l'analyse d'échantillons de cette nature.
- (6) Les types de flacons utilisés pour l'analyse des MES sont à la hauteur de nos besoins tant leur masse suffit que ce soit compris entre 50 g/m³ et 100 g/m³.

Émis le 05/12/2014

Responsable de laboratoire

ANNEXE 2 : Normes de rejet et délibérations provinciales

Niveau de rejet des stations d'épuration

Délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997		
	STEP entre 50 et 500 EH	Filière physico-chimique ¹⁾
pH	entre 5,5 et 8,5	
Température	≤ 30°C	
DBO ₅	soit ≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	rendement ≥ 30%
DCO	soit rendement ≥ 60%	
MES		rendement ≥ 50%

¹⁾ si l'est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Délibération n°10277/DEHIV/SE du 30 avril 2009		
	STEP entre 50 et 500 EH	Filière physico-chimique ¹⁾
pH	entre 6 et 8,5	Lagunage
Température	≤ 30°C	
DBO ₅	≤ 25 mg/l	rendement ≥ 35%
DCO	≤ 125 mg/l	rendement ≥ 60%
MES	≤ 35 mg/l	≤ 150 mg/l rendement ≥ 60%

¹⁾ si l'est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Arrêté du 22 juin 2007 - France		
	STEP entre 20 et 2 000 EH	STEP > 2 000 EH
pH	Toutes les STEP	Lagunage
Température		entre 6 et 8,5 ≤ 25°C
DBO ₅	≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	≤ 25 mg/l ou rendement ≥ 70% ²⁾
DCO	rendement ≥ 60%	≤ 125 mg/l ou rendement ≥ 75%
MES	rendement ≥ 50%	≤ 35 mg/l ³⁾ ou rendement ≥ 80%
NO _x		≤ 15 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁴⁾
PT		≤ 2 mg/l ou rendement ≥ 80% ⁵⁾

¹⁾ 80% si STEP > 10 000 EH

²⁾ 150 mg/l en cas de lagunage

³⁾ STEP > 10 000 EH situées en zone sensible

⁴⁾ ≤ 10 mg/l ou rendement ≥ 70% si STEP > 100 000 EH

⁵⁾ ≤ 1 mg/l ou rendement ≥ 80% si STEP > 100 000 EH